

LE REBOISEMENT DES MONTAGNES ET LA POLITIQUE RTM DU 19ÈME SIÈCLE

par Olivier **MARCO**

En 1860, la loi de reboisement des montagnes pour limiter les crues du Rhône et de la Loire est également présentée par Napoléon III comme une contrepartie au défrichement des terrains de plaine et à l'assèchement des marais nécessaires pour augmenter la production agricole nationale. Imposée non sans difficultés aux populations pastorales montagnardes, elle est rapidement complétée dès 1864 par la loi de « gazonnement des montagnes » qui permet de maintenir et améliorer les alpages tout en luttant contre l'érosion des sols. Plus de 1,5 millions d'hectares sont périmétrés pour préparer les expropriations. Ces objectifs nationaux sont revus en 1882 par la loi de « Restauration des terrains en montagne » qui limite les actions de reboisement et de correction des torrents aux terrain en érosion active. Au final, 350 000 ha de terrains sont acquis par l'État. Première loi d'aménagement de la montagne copiée dans de nombreux pays alpins européens et le japon, cette politique RTM visant à maintenir des populations en montagne est toujours très active de nos jours. La confrontation des photos prises lors des travaux avec la situation actuelle montre combien cette action de long terme a été efficace et a permis aux forestiers de réinstaller la forêt sur des pentes dénudées.



Mini cv

Ingénieur général des Ponts, des Eaux et des Forêts honoraire
Docteur en sciences physiques (Université Joseph Fourier Grenoble)
Ex-Directeur technique national RTM puis chef du département risques naturels (ONF)
Ex-Commissaire adjoint à l'aménagement du massif des Alpes (DATAR)
Ex-Président du groupe de travail sur la gestion des bassins versants de montagne de la commission européenne des forêts de la FAO